

Dossier suivi par :

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01.95 / 01.98
dmgrh-biatss-gestioncollective@univ-lorraine.fr

Objet : Campagne 2026 de promotion par tableau d'avancement des personnels des bibliothèques des catégories A et B

Réf : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels, révisées

Je vous informe de l'ouverture, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne de promotion de grade des personnels des bibliothèques des catégories A et B, au titre de l'année 2026.

Les candidatures au tableau d'avancement seront étudiées par le groupe de travail « promotion » UL, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG de l'établissement, avant d'être examinées par le Ministère.

A cet effet, notre université propose des offres de formation spécifiques à destination des supérieurs hiérarchiques. Ces formations permettent à chacun d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction du rapport d'aptitude professionnelle et des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, **il est vivement conseillé de réaliser ces formations** soit en amont de la présente campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante.

Un exemplaire du dossier d'avancement complet, identique à celui transmis aux services RH, devra être remis au personnel candidat.

J'attire votre attention sur la nécessité que l'avis sur la demande d'avancement soit obligatoirement pris en concertation **entre le supérieur hiérarchique et la direction de la structure** avant sa communication au personnel candidat.

Si l'un de vos personnels ne souhaite pas candidater, il n'a pas à le formuler.

Pour en savoir plus sur les modalités de promotion, je vous invite à consulter le webinaire « promotion » disponible sur l'ENT, rubrique « ULTV ».

Je vous remercie par avance de votre implication dans ce processus important pour la carrière de vos personnels et j'attire également votre attention sur le strict respect de la procédure à suivre (cf. annexe_UL_1h) et du délai de transmission.

La DMGRH reste à votre disposition pour toute situation spécifique ou difficulté rencontrée.